

第36回ケベック州 日本語弁論大会

Le 36^e Concours d'élocution japonaise du Québec

The 36th Japanese Language Speech Contest of Quebec

Date et heure Le samedi 7 mars 2026 à 10 h

Lieu Salle des boiseries (J-2805), Pavillon Judith-Jasmin,
UQAM, Montréal, QC

Organisé par Le Comité organisateur du Concours d'élocution japonaise du Québec
et le Consulat Général du Japon à Montréal

ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALE

1. Les candidats doivent résider au Québec et en principe étudier présentement le japonais comme langue étrangère dans l'une des institutions reconnues* par le Comité organisateur.
2. Tous les candidats doivent posséder une citoyenneté autre que japonaise; les individus qui possèdent une double citoyenneté incluant la citoyenneté japonaise sont cependant admissibles.
3. Tous les candidats doivent être âgés d'au moins 18 ans. Les élèves du secondaire sont exclus.
4. Les candidats doivent remplir toutes les conditions spécifiques à leur formule de participation et catégorie, s'il y a lieu.

* Le terme « institution reconnue » désigne une institution offrant des cours de japonais dans un cadre précis, connu du Comité organisateur. Le Comité est ainsi en mesure de juger de l'assignation des participants à la catégorie appropriée. Le terme « institution reconnue » ne fait aucunement référence à un quelconque jugement ou soutien quant à la qualité de l'enseignement dispensé. Les institutions reconnues par le Comité organisateur du Concours d'élocution japonaise du Québec à ce jour sont les suivantes (par ordre alphabétique) :

- | | |
|--|--|
| ✓ Centre Culturel Canadien Japonais de
Montréal (CCCJM) | ✓ Université Bishop's |
| ✓ Centre de la langue japonaise de Montréal | ✓ Université de Montréal |
| ✓ Centre japonais de Québec | ✓ Université du Québec à Montréal (UQAM) |
| ✓ Collège Dawson | ✓ Université Laval |
| ✓ Numa Institute | ✓ Université McGill |

Les institutions dont le nom n'apparaît pas ci-dessus et qui souhaitent inscrire des élèves au concours doivent contacter le Comité organisateur à l'adresse courriel culture@mt.mofa.go.jp au plus tard le 30 janvier 2026; les requêtes envoyées par des élèves ne seront considérées.

Le Concours d'élocution japonaise du Québec offre aux étudiants deux façons différentes de participer à l'évènement, selon la **Formule discours** ou la **Formule libre**. Une participation double, soit à travers les deux formules, n'est pas exclue.

----- FORMULE DISCOURS -----

TITRE, CONTENU ET DURÉE DES DISCOURS

Référence : [Pointage - Critères généraux](#)

Pour les participants individuels. Le titre et le contenu des discours sont laissés au choix des participants, qui doivent rédiger eux-mêmes leur texte.

Les mouvements excessifs ainsi que tout élément théâtral, incluant tout type d'accessoire, ne seront permis. Les participants qui liront leur texte au lieu de le réciter seront fortement pénalisés.

Des points seront déduits pour tout discours de manière significative trop long ou trop court.

Catégories de discours	Durée totale	
Novice		2 minutes
Débutant		3 minutes
Intermédiaire		4 minutes
Avancé		5 minutes
Ouvert		5 minutes

ADMISSIBILITÉ PAR CATÉGORIE

Les étudiants ayant déjà participé au Concours d'élocution japonaise du Québec ne peuvent se présenter de nouveau que dans une catégorie supérieure. Conséquemment, les candidats ayant déjà participé dans la catégorie Ouvert ne sont plus admissibles.

Novice

1. Les candidats doivent avoir reçu moins de 75 heures d'enseignement du japonais.*
2. Les candidats ne doivent pas avoir séjourné au Japon pendant plus de 3 mois au total depuis l'âge de six ans.
3. Leurs parents doivent tous deux avoir une langue maternelle autre que le japonais**.

Débutant

1. Les candidats doivent avoir reçu moins d'un (1) an ou de 130 heures d'enseignement du japonais.*
2. Les candidats ne doivent pas avoir séjourné au Japon pendant plus de 3 mois au total depuis l'âge de six ans.
3. Leurs parents doivent tous deux avoir une langue maternelle autre que le japonais**.

Intermédiaire

1. Les candidats doivent avoir reçu jusqu'à un maximum de 260 heures d'enseignement du japonais.*
2. Les candidats ne doivent pas avoir séjourné au Japon pendant plus de 6 mois au total depuis l'âge de six ans.
3. Leurs parents doivent tous deux avoir une langue maternelle autre que le japonais**.

Avancé

1. Les candidats ne sont sujets à aucune restriction quant au nombre d'heures d'enseignement du japonais reçues.*
2. Les candidats ne doivent pas avoir séjourné au Japon pendant plus de 3 ans au total depuis l'âge de six ans.
3. Leurs parents doivent tous deux avoir une langue maternelle autre que le japonais**.

Ouvert

1. Les candidats ne sont sujets à aucune restriction quant au nombre d'heures d'enseignement du japonais reçues.*
2. Les candidats ne sont sujets à aucune restriction quant à la durée de leur(s) séjour(s) au Japon.
3. Leurs parents peuvent tous deux avoir le japonais pour langue maternelle si le candidat suit des cours de japonais comme langue étrangère.

* Le **calcul du nombre d'heures d'enseignement** doit inclure toutes les heures d'enseignement reçues par le participant depuis son admission à l'éducation de niveau postsecondaire jusqu'à la date du concours régional du Québec (le 7 mars 2026).

** Une exception quant à la **langue maternelle des parents** pourrait être accordée selon le niveau de japonais du candidat.

En cas de question, l'enseignant de langue japonaise devrait communiquer avec le Comité organisateur à l'adresse culture@mt.mofa.go.jp; les demandes envoyées par des élèves ne seront pas considérées.

La décision finale quant à l'admissibilité ou l'assignation de catégorie de l'élève est ultimement à la discrétion du Comité organisateur.

PARTICIPATION AU CONCOURS NATIONAL D'ÉLOCUTION JAPONAISE AU CANADA

Les lauréats du 1^{er} prix des catégories Débutant, Intermédiaire, Avancé et Ouvert seront invités à participer au Concours national d'élocution japonaise au Canada qui aura lieu le **dimanche 29 mars 2026 à l'Université de l'Alberta à Edmonton, Alberta**, à condition que leur candidature remplisse toutes les conditions d'admissibilité de celui-ci. Si, pour une raison quelconque, un lauréat ne peut y participer, le Comité organisateur peut choisir de recommander le lauréat de la 2^e place.

La catégorie Novice n'est pas offerte au concours national; de ce fait, aucun participant de cette catégorie ne sera invité à y participer.

Pour plus d'informations: [Concours national d'élocution japonaise au Canada](#)

----- FORMULE LIBRE -----

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pour les individus ou groupes souhaitant présenter un discours ou numéro lors duquel les éléments et accessoires théâtraux sont permis.

Les participants de la Formule libre devront choisir entre une Présentation courte et une Présentation longue et respecter les durées minimale et maximale conformément à leur choix.

Présentation courte	de min. 2 à max. 4 minutes
Présentation longue	de min. 4 à max. 6 minutes

Aucun gagnant n'est sélectionné dans cette formule de participation.

La Formule libre est permise au Concours d'élocution japonaise du Québec mais non au Concours national d'élocution japonaise au Canada; donc, aucun participant de cette formule ne sera invité à participer au concours national.

----- FORMULES DISCOURS ET LIBRE -----

POUR S'INSCRIRE EN TANT QUE PARTICIPANT

L'inscription s'effectuera via le lien Google Forms fourni par l'enseignant de japonais du participant après consultation. Toute entrée sera vérifiée par l'enseignant de japonais et le Comité organisateur.

Les inscriptions doivent être complétées et soumises via Google Forms au plus tard **à 17 h HNE le vendredi 13 février 2026**. En cas de problème lors de l'inscription, les participants devraient communiquer avec leur enseignant de japonais.

Les places au concours étant limitées, l'inscription est régie par le principe du premier arrivé, premier servi, selon l'horodatage du formulaire soumis.

Dans le cas d'une participation de groupe sous la Formule libre, les membres du groupe doivent désigner un représentant, mais chacun doit s'inscrire individuellement en complétant et soumettant le formulaire. Le dernier membre du groupe qui soumettra son formulaire déterminera la date et l'heure officielles de l'inscription du groupe.

Les noms des participants et les titres des discours apparaîtront dans le programme tels qu'inscrits dans le formulaire d'inscription. Toute correction ne sera effectuée qu'à la demande de l'enseignant. Aucune modification de titre ne sera accordée à partir du moment où le matériel pour le concours est en préparation; seule la correction d'erreurs sera alors permise.

Pour toute question liée aux règles du concours, le participant devrait s'adresser à son enseignant.

CERTIFICATS ET PRIX

Des certificats et des prix seront remis à la discréction du jury. Des certificats et/ou des prix de participation pourraient aussi être décernés.

